



Regularisation sans papiers

Par **miyekar**, le **19/01/2010** à **23:54**

Bonjour,

j'ai 20 ans, je suis arrivé en France il y a 5 ans (avec une carte qui a depuis expiré) et suis marié à un Français depuis juin 2007. C'était un mariage d'amour mais voilà mon mari a été infidèle de plus il a abusé de moi sexuellement. Je suis au lycée en terminale et ma mère vit en France (mariée également à un français). Si je divorce pourrais-je malgré tout obtenir mes papiers français ? Dans quel ordre dois-je faire mes démarches (divorces-régularisation / régularisation-divorce)? Merci de votre aide